



**HAL**  
open science

# Contre l'enseignement traditionnel religieux : le choix du français.

Danielle Omer

## ► To cite this version:

Danielle Omer. Contre l'enseignement traditionnel religieux : le choix du français.. L'enseignement du français en colonies. L'enseignement primaire. Expériences inaugurales, Jun 2007, Angers, France. pp.157-173. hal-00490466

**HAL Id: hal-00490466**

**<https://hal.science/hal-00490466v1>**

Submitted on 8 Jun 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Contre l'enseignement traditionnel religieux : le choix du français

*Le combat de Moïse Fresco, directeur de l'école de l'Alliance israélite universelle à Tanger (1885-1888).*

Danielle Omer, Université du Maine (Le Mans)

## 1. La situation du Maroc à la fin du XIXe siècle.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les puissances européennes occidentales pénètrent commercialement, économiquement (l'Angleterre, la France, accessoirement l'Allemagne) et même militairement (l'Espagne) au Maroc où le pouvoir du sultan est vacillant par rapport aux pouvoirs féodaux locaux et face aux ambitions des grandes puissances.

Entre 1856 et 1863, les rapports de force tournent nettement à l'avantage des puissances européennes. Le Maroc est obligé d'abandonner à la France une bonne partie de sa souveraineté en matière douanière, fiscale et judiciaire et s'endette auprès des Anglais. Le sultan Moulay Hasan (1873-1894) parvient à maintenir l'indépendance du Maroc, mais il ne peut que retarder l'échéance du Protectorat qui entre officiellement en vigueur en 1912.

Ainsi, durant cette période, le Maroc conserve une indépendance de façade (Miège : 2001).

## 2. La condition des Juifs au Maroc avant le Protectorat.

Au Maroc comme dans les autres pays musulmans du bassin méditerranéen, les juifs avaient, depuis le Moyen-âge occidental, le statut de *dhimmi*, c'est-à-dire le statut de croyants du livre non-musulmans dont les droits sont minorés. En conséquence, ils étaient tenus de payer un impôt pour compenser cette infériorité et au quotidien, ils étaient victimes de vexations graves (ils devaient marcher sans chaussures devant les mosquées, s'habiller d'une certaine manière, ils ne pouvaient porter d'armes, voyager à cheval, etc.) ou d'agressions diverses. Les communautés juives vivaient dans les mellahs<sup>1</sup> qui sont les ghettos juifs du Maroc.

Ce statut juridique et ces conditions d'habitation, même si le pouvoir central du sultanat ne cherche plus à les faire appliquer à la lettre, favorisent souvent de la part des autorités locales marocaines toutes-puissantes des exactions contre les communautés juives dans leur ensemble ou contre les individus de ces communautés (voir, entre autres, *BAIU* : 1873, 2<sup>e</sup> sem. : 112 ; 1874, 1<sup>er</sup> sem. : 88, 137-138 ; 1874, 2<sup>e</sup> sem. : 32 ; 1875, 1<sup>er</sup> sem. : 57 ; 1875 2<sup>e</sup> sem. : 20 ; 1876 1<sup>er</sup> sem. : 24, etc. etc.). Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les communautés juives marocaines côtières supportent de moins en moins cet état de fait et cherchent à se défendre en faisant appel aux institutions juives européennes, lesquelles alertent leur gouvernement respectif. L'Angleterre et la France relaient ces protestations auprès des autorités centrales marocaines et en profitent pour pousser ainsi leurs intérêts économiques et politiques (Taieb : 2000 : 58-63).

---

<sup>1</sup> Les mellahs avaient d'abord eu pour fonction d'isoler les juifs pour les protéger des attaques des musulmans.

Parallèlement à l'action ponctuelle des gouvernements européens, le *Board of deputies of British Jews* <sup>2</sup>, le *Consistoire central* à Paris et l'*Alliance israélite universelle* (désormais AIU) contribuent concrètement à aider ces communautés. C'est ainsi que la première école de garçons de l'AIU est créée à Tétuan en 1862. A la fin de 1864, une deuxième école de garçons est créée à Tanger (Voir *BAIU* janvier 1864 et suivants, Leven : 1920 : 8-15).

C'est une période de la vie de l'école de Tanger qui fait l'objet du présent article. Mais avant de nous pencher sur cette étude de cas, nous rappelons rapidement quels furent le programme et les objectifs de l'AIU ainsi que l'étendue de son réseau scolaire.

### 3. Le réseau scolaire de l'AIU

L'AIU fut créée comme société philanthropique, à Paris, en 1860 à la suite de l'affaire Mortara (Weill : 2000 : 13-51), afin de constituer ce que l'on appellerait de nos jours un observatoire de la vie des communautés juives et des discriminations juridiques, économiques et sociales qu'elles subissent dans les différents Etats où elles sont établies (1860 : *BAIU, Exposé*, n°1 : 10). Parallèlement, l'AIU centralise les opérations de solidarité et les actions de protestation (1860 : *BAIU, Exposé*, n°1 : 15).

#### Objectifs :

Il s'agit avant tout, de la part des juifs occidentaux et particulièrement français, d'œuvrer à l'émancipation des juifs d'Orient, c'est-à-dire d'œuvrer à l'obtention de l'égalité des droits avec les autres citoyens d'un même Etat. Le *Bulletin de l'AIU* se réfère constamment à l'égalité des droits que les juifs français ont obtenue, les tout premiers, le 28 septembre 1791, par l'action de l'Abbé Grégoire. (Zytnicki : 2006 : 321-322).

Pour parvenir à cette émancipation, il faut que les communautés juives d'Orient se transforment, c'est-à-dire qu'elles accèdent aux connaissances modernes, *vainquent l'ignorance, se libèrent des superstitions, sortent d'une léthargie séculaire, abandonnent des rites religieux désuets* etc. etc. C'est ainsi que les juifs français qui se sentent les héritiers des valeurs de la Révolution de 1789 (voir *supra*) et de celle de 1848 (Weill : 2000 : 63-66) s'expriment et qu'ils se représentent concrètement ce qu'ils nomment constamment *l'œuvre de régénération* qu'ils appellent de leurs vœux. Cette expression, héritée de la tradition des Lumières, est l'équivalent en partie de ce que nous appelons actuellement en didactique des langues l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être nouveaux, nommés et détaillés précisément, qui correspondent à une occidentalisation des conduites et des comportements (Rodrigue : 1989 : 16-17).

#### Moyens :

Pour parvenir à cette *régénération*, l'AIU décide de créer des écoles<sup>3</sup> où les jeunes générations (filles et garçons) des communautés juives orientales recevront une éducation

---

<sup>2</sup> Créé en 1760 à Londres, le *Board of deputies of British Jews* est l'équivalent, pour la Grande Bretagne, du *Consistoire central* de France.

<sup>3</sup> Pour qu'il puisse y avoir une création d'école, il faut que la communauté juive concernée en fasse la demande, puisse contribuer régulièrement au financement de l'école et crée un comité local ou scolaire, (appellations fluctuantes selon les lieux) qui participe à la gestion de l'école.

scolaire à l'occidentale afin d'acquérir de l'esprit d'initiative, des outils de réflexion fondés sur les principes de la raison, une ouverture d'esprit salutaire et ainsi de suite ( *BAIU* : janvier 1865 : I-XI).

C'est de cette façon que *les maux tutélaires* de ces communautés pourront être éradiqués et que les juifs d'Orient pourront conquérir leur émancipation dans ces Etats où ils sont persécutés et vivent en situation d'apartheid. La création d'un réseau scolaire de ce type dans tout le bassin méditerranéen méridional et oriental est l'œuvre maîtresse de l'AIU.

Le réseau scolaire a le français comme langue d'enseignement, les programmes sont inspirés des programmes des écoles élémentaires françaises, les maîtres sont formés à partir de 1867 à l'Ecole Normale Israélite Orientale (ENIO), reconnue d'utilité publique en 1880, basée à Paris. L'ENIO, qui comporte une section pour les garçons et une pour les filles, recrute ses candidats parmi les meilleurs élèves qui sortent de ses propres écoles.

Les instituteurs doivent souvent mener un rude combat contre les tendances religieuses traditionalistes des communautés juives d'Orient pour pouvoir mettre en œuvre la politique linguistique et éducative de l'AIU.

Nous présentons ci-dessous, à titre d'exemple, le compte rendu du parcours suivi par Moïse Fresco<sup>4</sup> originaire de Constantinople, instituteur formé à l'ENIO, qui prend son poste de directeur à l'école de garçons de Tanger, et se met à la tâche afin de mettre en œuvre le programme éducatif de l'AIU. Tous les extraits des lettres qui sont cités ci-dessous proviennent des courriers que Moïse Fresco adressa à son autorité de tutelle, la présidence de l'AIU, et auxquels Isidore Loeb, secrétaire général de l'AIU et interlocuteur réel, répondait.

#### **4. La lutte pour imposer l'enseignement du *profane*.**

Moïse Fresco arrive à Tanger le 20 novembre 1885.

Deux jours plus tard, il rencontre M. Benassayag, le président du comité local (désormais CL) qui gère et administre l'école. Le CL est lui-même issu de la Junta, conseil d'administration de la communauté juive de Tanger. Le 30 novembre, M. Fresco en rend compte en ces termes :

Le 30 novembre 1885

Monsieur le Président,

[...]

Entretien avec M. Benassayag

1° Enseignement religieux<sup>5</sup> : il aborda immédiatement la question : « M. Fresco, m'a-t-il dit, il y a une gangrène à l'école ; il s'agit de l'extirper. Si vous venez chez nous pour cela, c'est bien, sinon..... je me verrai dans la nécessité de donner ma démission. Cette gangrène c'est l'irréligion. Oui, Monsieur, nous avons à l'école un souffle d'athéisme... Ne vous récriez pas : je citerai tout à l'heure des exemples.

Et comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? Un enfant commence à peine à lire la tora, vous nous l'enlevez à l'hébreu et vous le placez dans le profane (c'est l'expression consacrée, tout le monde l'emploie, jusqu'aux élèves).

---

<sup>4</sup> Moïse Fresco, (1859-1912), obtint d'abord un poste de directeur à Damas, puis d'adjoint à Smyrne. Il resta à Tanger de novembre 1885 à avril 1888. Ensuite, il fut nommé directeur à Constantinople, d'abord à l'école d'Hasquey, puis à celle de Galata. Il fut l'un des très rares auteurs de manuels pour les écoles de l'AIU.

<sup>5</sup> Souligné dans le texte original.

- Nous vous l'enlevons pour quelques heures seulement. L'enseignement profane ne peut nuire en aucune sorte à l'enseignement de l'hébreu.

- Comment non ! Vous ne vous contentez pas de lui enseigner un peu d'espagnol (et un peu plus tard, beaucoup plus tard) un peu de français et de calcul. Vous voulez encore lui expliquer la géographie, les sciences !<sup>6</sup>

- Parfaitement pour développer son intelligence.

- Oui, en même temps cela le rend athée. Ne m'interrompez pas. Voici ce qui arrive : Premièrement [...](l'hébreu est négligé)...

Secondement, l'enfant s'habitue à raisonner sur tout, sur cela même qui doit être admis sans raisonnement [...]

Nous avons appris, par exemple, à nos enfants que la pluie est envoyée par Dieu, vous leur expliquez que ce sont les vapeurs qui forment les nuages et qui en se condensant ...

- Mais cette explication ne détruit en rien la croyance en Dieu. [...]

[...] <sup>7</sup>

C'est le premier compte rendu de M. Fresco, en poste à Tanger, adressé à Isidore Loeb. Sur les huit pages que compte le courrier, le problème de l'enseignement religieux est développé sur six pages et demie. Tout le reste est expédié en une page et demie. D'emblée, on comprend à quel point le volume horaire de l'enseignement de l'hébreu, c'est-à-dire, à cette époque, l'enseignement de la langue liturgique et de la religion, constituera le point d'achoppement dans la réalisation d'un programme scolaire qui prenne en compte les attentes du CL et la politique éducative de l'AIU. Dès cette première lettre, deux camps se positionnent, deux points de vue sont exprimés : le CL et la Junta veulent une école où l'enseignement est presque exclusivement religieux du type talmud torah, M. Fresco et l'AIU veulent une école où l'enseignement est du type école élémentaire à la française et où la part du religieux est très réduite. Ces deux camps vont s'affronter durement pendant deux années scolaires.

M. Fresco va devoir lutter chaque jour pour réduire à un minimum les heures consacrées à l'enseignement religieux en hébreu, et mettre en œuvre le programme, enseigné en français, des écoles de l'AIU. Au passage, il devra se débarrasser des huit rabbins, rétribués par le CL, qui font partie du personnel enseignant. A ce sujet, on comprend en quelle estime il les tient lorsqu'il envoie, quelques jours après le compte rendu du 30 novembre, son premier état des lieux :

Le 03 décembre 1885

Monsieur le Président

*J'ai trouvé l'école dans un triste état, et cela se conçoit, puisqu'elle avait été laissée pendant un ou deux mois entre les mains de huit rabbins. Elle n'avait rien à envier à un talmud tora : enfants sales et déguenillés, rabbins à l'avenant, bruits et désordre, puanteur insupportable. Les premiers jours, j'avais le cœur serré, et je vous avouerai que j'ai été fort découragé, mais cela n'a pas duré et je me suis mis à l'œuvre. [...]*

Le 6 décembre 1885, M. Fresco envoie un rapport concernant la réorganisation des classes de l'école. Il crée cinq classes pour les grandes sections, à partir du niveau de français de 186 élèves (avancés, intermédiaires, débutants). Pour ces élèves, c'est le programme de l'AIU qui est prévu et le français qui devient la langue d'enseignement. M. Fresco laisse 123 élèves, les plus petits, dans ce qu'il appelle le « talmud tora ». Parallèlement deux classes ont l'espagnol

---

<sup>6</sup> Souligné dans le texte original.

<sup>7</sup> Sauf indication contraire, tous les extraits de lettres écrites par M. Fresco proviennent des *AAIU*, Maroc LIII bobine 128.

(76 élèves) et une classe à l'anglais (34 élèves) comme langues d'enseignement. Elles fonctionnent parallèlement et complètent le dispositif. L'effectif s'élève à 419 élèves en tout.

Assez rapidement, M. Fresco ne peut se résoudre à accepter que l'éducation des plus petits se résume à la transmission chantonnée des textes talmudiques. Il brosse les activités de ces enfants :

Le 9 mars 1886

Monsieur le Président,

[...]

*Vous savez bien qu'en ce moment nous avons trois classes contenant ensemble 130 élèves, qui font toute la journée de l'hébreu et rien que de l'hébreu. Ce sont ces classes que je désigne par le mot « talmud tora ». Aujourd'hui, ces enfants font six heures d'hébreu ; demain, ils feront sept heures. Sept heures par jour à répéter le même refrain ! Je vous assure que j'ai pitié des enfants. [...]*

Ne se résignant pas à abandonner ces enfants aux mains des rabbins, M. Fresco envisage, un peu plus loin dans la même lettre, une solution, selon lui, plus satisfaisante :

Le 9 mars 1886

[...]

Examinons la question de plus près : L'âge de ces enfants qui forment le talmud tora varie entre 5 et 7 ans. Est-ce que ce serait vraiment utile d'introduire chez eux l'enseignement du français ? Qu'est-ce que ces pauvres enfants gagneront à ce changement ? Au lieu de répéter à satiété [ב' ב' ב'], ils répéteront ba, be, bi. Si la réforme se bornait là, nous n'aurions pas fait grand chose.

Mais on m'objectera que la réforme ne se bornera pas là, que si un des professeurs (de l'alliance) pénètre dans ces classes il ne se contentera pas de faire épeler, et de faire tracer des bâtons ; mais encore il parlera aux enfants, (ce que les rabbins ne font jamais), il les fera parler, et ces petites causeries les réveilleront de leur engourdissement et leur donneront une foule de notions.

[...]

M. Fresco, comme d'ailleurs les autorités de l'AIU, désire que les enfants reçoivent une éducation qui les éveille et non que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture leur soit inculqué par des *drills*. Il n'aura de cesse, en accord avec la direction parisienne, de faire disparaître le « talmud tora » et de créer une école où les programmes scolaires de l'AIU pourront être mis en œuvre et où l'enseignement de l'hébreu (c'est-à-dire de la religion), réduit à une ou deux heures par jour, sera en conformité avec les autres enseignements disciplinaires tant sur le plan de la modernité méthodologique que sur le plan du contenu religieux.

Dès le 4 janvier 1886, M. Fresco propose au CL de faire venir un professeur de l'ENIO qui aura été formé dans ce sens pour assurer les cours d'hébreu. Il explique qu'un bon professeur d'hébreu pourra se charger de toutes les classes parce que son enseignement sera plus efficace que celui de plusieurs mauvais rabbins. Après quelques tergiversations<sup>8</sup>, les autorités de l'AIU finissent par accepter à la condition que le CL rétribue ce professeur. Le CL refuse.

Quelques mois plus tard, le 06 octobre 1886, M. Fresco envoie une lettre à Isidore Loeb dans laquelle il revient une fois de plus à la charge en expliquant pourquoi il n'est pas possible de mettre en place le programme des écoles de l'Alliance. Selon lui, l'hébreu prend trop de place. On sent que M. Fresco éprouve un certain découragement :

---

<sup>8</sup> L'ENIO formait des instituteurs capables d'enseigner en français toutes les disciplines à l'exception des cours d'hébreux. Cette proposition aurait constitué une exception si elle avait été mise à exécution.

6 octobre 1886

Cher Monsieur,

[...]

Il paraît que le programme est irréalisable. Et cela à cause de l'hébreu. C'est l'éternel obstacle. Et l'on ne peut toucher à rien sans toucher à l'hébreu. Vous voulez organiser les classes, fusionner l'anglais, donner une place à l'espagnol, voilà l'hébreu qui se met en travers. Je tourne dans un cercle vicieux.

Vous savez bien que j'ai beaucoup travaillé cette année pour étendre notre enseignement ; mais ce que j'ai obtenu n'est rien par rapport à ce qui reste à faire ; il faut bien l'avouer et ne pas se faire des illusions : il reste encore beaucoup à faire. Mais voilà le mal, on ne peut plus rien faire dans cette voie. Pourquoi ? J'explique cela dans mon rapport annuel. Voici ce qui m'est arrivé. Je me suis engagé dans une rue, j'ai marché, j'ai marché, tout d'un coup je m'aperçois que je suis dans un impasse. L'impasse c'est ceci : la journée de classe a été depuis la fondation de l'école divisée en deux parties égales : une consacrée au « profane », une consacrée à l'hébreu. C'est là où nous nous heurtons toujours. Et il n'y a pas moyen de changer cet état de choses. Vous le verrez dans le rapport.

[...]

Pour M. Fresco, il n'y a plus d'autre solution que de déménager et d'ouvrir une école de l'Alliance ailleurs. Dans une lettre de onze pages, M. Fresco détaille, tout d'abord sur trois pages et en neuf point, son projet de scission :

Le 21 novembre 1886

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 novembre concernant la question de la séparation de l'école de l'alliance et du talmud tora. Voici comment je pense qu'il faudrait mettre à exécution ce projet :

1. Nous avons cinq classes qui suivent notre enseignement, elles comptent de 180 à 190 élèves, dont 60 à 70 payants. Nous prendrions ces cinq classes et nous les installerions dans un autre local.

2. Les classe d'hébreu resteraient dans le local actuel ; on y pourrait encore recevoir un certain nombre de petits enfants qui sont dans les rues, faute de place à l'école.

3. L'Ecole d'anglais resterait également où elle est ; c'est la meilleure façon de nous en débarrasser à jamais.

4. Mais qui surveillerait les rabbins ? C'est l'affaire de la communauté ; qu'elle s'arrange comme bon lui semblera, elle pourrait charger M. Nahon de la surveillance et même de la direction du talmud tora, il s'en acquitterait bien.

5. Nous laisserions tous les rabbins dans le talmud tora et nous ne prendrions pour notre école aucun de ceux-là, on ne pourra jamais en faire rien de bon. Si la communauté trouve qu'elle en aura trop pour le nombre des élèves qui resteront, elle pourra les renvoyer ou les mettre à la retraite, nous ne nous en mêlerions pas.

6. Dans notre école nous n'aurons qu'un seul et unique rabbin<sup>9</sup> ; un rabbin pour quatre classes, cela fait 1h½ d'hébreu par jour et par classe, c'est tout ce qu'il faut, je m'en mêlerai aussi moi, je sais assez d'hébreu pour enseigner à traduire la Bible en espagnol ou en français : nous mettrons tous la main à la pâte, M. Israel, M. Benzaquen et moi ; et les enfants feront plus de progrès que maintenant.

Ce rabbin, je le prendrai à la Yeschiva : ce sera un jeune homme que je dresserai au métier et à qui je montrerai les bonnes méthodes. Aujourd'hui si je recommande à un rabbin de se contenter de traduire et de ne pas chanter, il me répond que la junta veut que l'on chante et que l'on ne traduise pas ; si je conseille à un autre de faire un peu plus de Bible et un peu moins de Talmud, il m'objectera que M. Benassayag lui a recommandé expressément de faire plus de talmud et moins de bible. Mais le nouveau professeur n'aura à recevoir des ordres ou des conseils que du directeur.

7. Il sera bon et même indispensable de donner à l'espagnol une certaine place dans le programme, par exemple 3 heures par semaine aux premières classes et 6 heures par semaine aux dernières. Cela fera un excellent effet sur la population et par ce moyen nous aurons un plus grand nombre d'élèves. Il nous restera toujours 4 ou 5 heures par jour pour notre enseignement personnel. M. Benzaquen connaît un jeune Espagnol à Gibraltar qui viendrait volontiers chez nous, je le prendrai pour une demi-journée à 60 ou 71 frs par mois ou pour toute la journée si c'est nécessaire à 100 frs par mois.

8. Mon rabbin sera très heureux si je lui paye 50 frs par mois, comme il sera jeune et célibataire 50 frs lui suffiront ; du reste nos vieux rabbins qui sont chargés de famille ne reçoivent pas une meilleure rétribution.

9. 100 frs d'un côté et 50 frs de l'autre, cela fait 150 frs par mois. Supposons que nous n'ayons que 40 élèves, à 4 frs en moyenne par mois, cela nous fait 150 frs de recettes. De sorte que cette mesure ne coûtera à l'alliance que le seul prix du loyer, et il est presque sûr qu'au bout d'un certain temps nous ayons un nombre d'élèves payants tel qu'avec les rétributions scolaires seules nous puissions couvrir tous les frais y compris ceux du loyer.

---

<sup>9</sup> Souligné dans le texte original.

Voilà comment j'ai arrangé l'affaire dans ma tête, de cette façon il me semble que la quadruple question du local, de l'hébreu, de l'anglais et de l'espagnol se trouve résolue à la satisfaction de l'alliance.  
[...]

On remarque que la « quadruple question » est très inégalement traitée dans ces neuf points. La question du local est résolue au premier point en deux lignes, celle de l'anglais au troisième point en une ligne, celle de l'espagnol au septième point en cinq lignes et demie, mais celle de l'hébreu requiert à elle seule cinq points (2, 4, 5, 6 et 8). Sur les huit autres pages restantes, M. Fresco continue de développer les stratégies argumentatives et logistiques à mettre en place pour parer aux contre-attaques de la junta qui ne va pas, selon lui, accepter l'abandon des méthodes d'enseignement de l'hébreu ni admettre la réduction drastique d'horaire dans cette discipline. Encore et toujours l'hébreu, le cauchemar de M. Fresco.

Ce projet de scission est bientôt suivi de la décision de louer un nouveau local pour installer les classes qui suivent le programme de l'Alliance. Le 28 décembre 1886, M. Fresco envoie une dépêche à Paris pour annoncer qu'il a loué le local. Les autorités parisiennes répondent par la même voie qu'elles approuvent.

Le CL conteste l'emplacement de la nouvelle école, car elle est située en dehors de la ville (M. Fresco envoie un relevé topographique au secrétariat général et un plan de la maison louée) ; selon le président du CL, les parents n'enverront pas leurs enfants si loin. M. Fresco conteste et défend sa position auprès du secrétaire général et du CL. La junta semble prête à faire des concessions sur l'hébreu. Isidore Loeb, interlocuteur épistolaire de M. Fresco, redoute une résistance du comité central (organe décisionnel suprême de l'AIU), car la rébellion de la junta pourrait faire tâche d'huile et mettre en péril, ailleurs, l'œuvre de l'Alliance. Bref, durant deux mois et demi, de janvier à la mi-mars 1887, les positions des uns et des autres évoluent sans cesse. A certains moments, M. Fresco se retrouve isolé, le secrétaire général essayant de négocier dans son dos avec les représentants locaux de la communauté de Tanger.

Le 07 mars 1887, Paris demande l'ouverture immédiate de l'école, M. Fresco ouvre l'école le 14 mars avec 14 élèves. Le 17 mars il envoie un compte rendu de dix pages dans lequel il narre en détail l'ouverture de l'école et les moyens mis en œuvre par le grand-rabbin pour empêcher les enfants, par la force, d'aller à la nouvelle école :

Le 17 mars 1887

Monsieur le président,

[...]

Je partage mes 14 élèves en 4 classes et nous nous les partageons entre nous quatre.

J'étais en train de faire mon cours, lorsque le domestique vient me dire qu'un homme est à la porte de notre jardin, qui empêche les élèves d'entrer chez nous. Je donne à l'Arabe l'ordre de chasser cet homme. L'homme s'éloigne. Je prie M. Benzaquen<sup>10</sup> d'aller le suivre. L'homme s'était joint à un autre individu, et les deux s'étaient postés des deux côtés de la porte de la ville.

« Que faites-vous là ? » leur demande M. Benzaquen.

- C'est le grand-rabbin qui nous a dit de nous mettre ici, pour empêcher les élèves de se rendre chez vous.

- Voulez-vous vous retirer ?

- Non, c'est l'ordre du grand-rabbin, nous ne laisserons passer personne.

- Je resterai ici et je les ferai passer.

- Le grand-rabbin va quérir des soldats arabes.

---

<sup>10</sup> Adjoint de M. Fresco, Instituteur originaire de Tétuan, formé à l'ENIO.



M. Benzaquen vient me rendre compte de tout ceci. En ce moment quatre ou cinq enfants arrivent en courant, Monsieur, me disent-ils, les hommes ne nous ont pas laissés passer par la porte du Socco, nous avons pris par la porte de la Casbah. Ils m'ont raconté que d'autres ont été saisis et amenés de vive force à la vieille école. Ma première idée fut de courir à la légation française pour prendre deux soldats, qui protégeraient nos élèves ; mais j'ai pensé que cela occasionnerait un scandale public, et que nous allions servir de risée aux chrétiens et aux arabes de la ville ; il fallait donc laver le linge sale en famille.  
[...]

La nouvelle école continue ainsi quelques semaines, hors de la ville, dans cette atmosphère envenimée. Les effectifs avoisinent vite zéro. Le 02 mai 1887, M. Fresco loue une maison en ville pour essayer de redresser la situation :

Le 2 mai 1887  
Monsieur le Président,  
[...]

Mon école de Marchâne agonisait ; je n'avais plus que trois ou quatre élèves israélites, et un beau jour je m'attendais à n'avoir plus d'élèves du tout. Je ne savais s'il fallait continuer ou s'il fallait fermer... En ce moment je trouve à louer une maison en ville (à 125frs par mois). J'ai pensé que du moment que l'arrangement était impossible et que l'école en dehors de ville n'allait pas, il fallait tenter un essai en ville même. Il ne fallait donc pas laisser échapper cette occasion. Je me suis dit ceci : « Je vais louer cette maison pour un seul mois et y installer l'école ; il est très possible que je n'ai pas plus d'élèves en ville que hors de la ville parce que la junta fera la même opposition. [...]

Je loue donc la maison [...] et nous nous installons le 25. Le 1<sup>er</sup> jour j'ai 15 élèves, le 2<sup>e</sup> 18, le 3<sup>e</sup> 20 et ainsi de suite, aujourd'hui 2 mai le nombre d'élèves est de 32 dont 6 payants, parmi lesquels les enfants de M. Lévy-Cohen. L'essai est en train de réussir au-delà de tout espoir.  
[...]

Avec le retour de l'école dans la ville, les effectifs remontent : 16 mai : 41 élèves, 27 mai : 45 élèves dont 11 payants, 5 juin : 56 élèves.

Dans une lettre datée du 27 juin 1887, M. Fresco raconte qu'il a commencé à résoudre le problème de l'hébreu. Il explique comment il l'enseigne :

Le 27 juin 1887  
Monsieur le Président,

Je vais vous signaler une excellente mesure que je viens de prendre sur l'enseignement de l'hébreu. Depuis quinze jours, j'ai commencé à faire traduire les textes hébraïques en langue française ; de cette façon, tout en apprenant l'hébreu, l'élève se fortifie dans la langue française. Jusqu'à présent, je n'ai appliqué cette mesure que dans la première classe ; dans les autres, on ne comprend pas encore bien cette langue. De sorte que dans la première classe, les élèves entendent ou parlent toute la journée le français.  
[...]

Malgré tout, toujours dans la même lettre, il cherche « un bon rabbin », car précise-t-il, sans rabbin, les parents n'enverront pas leurs enfants dans la nouvelle école. Deux jours plus tard un rabbin est engagé. C'est le meilleur de la ville écrit M. Fresco (*Ainsi un certain Jacob Levy, qui, à la vérité, est un bon rabbin, - du moins ici il passe pour tel - [...]*). On note tout de même la restriction.

Un accident d'ordre privé va cependant faire tourner court à l'expérience, car M. Fresco manque se noyer en apprenant à nager. Il en réchappe de justesse et se retrouve avec une pneumonie et des plaies profondes aux jambes et sur la plante des pieds causées par les moyens utilisés pour sa réanimation, ce qui l'immobilise pendant plus d'un mois<sup>11</sup>. Cette fois, il jette l'éponge. Le 12 août, pour la campagne de mutation et d'attribution des postes, il fait

---

<sup>11</sup> Lettre, écrite par Benzaquen, adressée à l'AIU, en date du 1<sup>er</sup> août 1887 (AAIU, Maroc LIII bobine 126).

part au secrétaire général de son désir d'être muté à Constantinople. Voici ce qu'il ajoute sur l'école, dans cette lettre :

12 août 1887

Monsieur le Président,

[...]

Quant à l'école que vous venez de créer, elle compte 65 élèves, et à la rentrée il y en aura davantage. L'école marche bien et il n'y a qu'à continuer. Avec un autre directeur (pourvu qu'il soit capable) l'école a plus de chance de réussir qu'avec moi parce qu'il n'aura pas d'ennemis personnels et qu'il aura trouvé la situation toute faite.

Signature

Le 22 février 1888, un nouveau directeur, David Haym, arrive à Tanger, Il poursuivra l'action conduite par M. Fresco. Cependant, les tensions avec le CL iront en s'aggravant si bien qu'en septembre 1888, l'AIU décidera de fermer l'école de garçons de Tanger. Elle ne rouvrira qu'en 1889.

## 5. Conclusion

Durant ces deux années scolaires, M. Fresco n'a eu de cesse de vouloir créer une école conforme à la politique linguistique et éducative de l'Alliance. Des quatre obstacles qu'il avait identifiés à son arrivée (local exigü, section d'espagnol, section d'anglais, volume horaire et méthode de l'enseignement de l'hébreu) qui s'opposaient à la mise en place du nouveau programme, seul l'enseignement de l'hébreu fait l'objet, de sa part et avec le soutien de l'autorité de tutelle à Paris<sup>12</sup>, d'un feu roulant d'offensives, de feintes et d'actions en tout genre visant à le supprimer sous cette forme, lui et ses rabbins. M. Fresco écrit plusieurs dizaines de lettres et/ou de rapports à ce sujet, à tel point que, par moment, le thème de l'hébreu et des rabbins semble devenir obsessionnel. Occasionnellement, M. Fresco se retrouve seul entre Paris, d'un côté, qui propose une tentative de conciliation et la junta, de l'autre côté, qui refuse de renoncer à son local scolaire, à ses sections d'espagnol et d'anglais, mais surtout qui ne peut admettre un enseignement *profane* de cette ampleur ni accepter une réforme profonde de l'enseignement de l'hébreu.

M. Fresco a donné l'impulsion nécessaire pour mettre en place un programme où l'apprentissage de la lecture et de l'écriture se font en français avec des leçons d'histoire, de géographie, d'arithmétique, de sciences et avec des leçons de chose, conformément aux instructions de l'AIU. L'objectif est de donner non pas une instruction (des savoirs) mais une éducation (des savoir-faire et des savoir-être) aux enfants de la communauté juive de Tanger, afin que ces enfants deviennent plus tard des citoyens ouverts et tolérants, en phase avec la modernité de leur époque. C'est l'occidentalisation souhaitée par l'AIU. Cette occidentalisation correspond à une francisation pour une communauté plutôt tournée vers l'espagnol et tournée, pour une partie d'entre elle du moins, vers l'anglais.

La mission de M. Fresco à Tanger est exemplaire et représentative des missions de la plupart de ses collègues qui, comme lui, issus des communautés juives d'Orient, tentent de remplacer

---

<sup>12</sup> A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'AIU (1885), Le directeur de l'école de Tunis, Cazès, est envoyé en inspection dans les écoles de Tétuan et de Tanger. Voilà ce qu'il écrit dans son rapport : *L'école de Tanger a neuf rabbins, dont l'un, le plus instruit, ne vient à l'école que le matin [...] Les autres ressemblent à tous les rabbins des écoles orientales. Ils ne savent guère l'hébreu et, ce qu'ils savent, ils ne parviennent pas à l'enseigner.* (1885 : BAIU n°9 : 45)

l'enseignement religieux traditionnel par un enseignement sécularisé (Weill : 2000 : 130). Pour y parvenir, il faut extirper coûte que coûte les manifestations permanentes et persistantes de ce qui est dénoncé comme de l'archaïsme religieux, produit de l'arriération culturelle résultant lui-même d'une oppression séculaire.

Grâce aux écoles de l'AIU, les communautés juives du Maroc entrent dans la modernité, mais elles y entrent par l'angle communautaire. De ce fait, les problèmes de cohabitation avec la communauté arabo-musulmane restent entiers. On peut même constater que la colère s'exaspère, car les exactions contre les Juifs qui se font encore plus fréquentes en cette période d'instabilité des pouvoirs (1885-1887 : *BAIU* n° 9 : 28-31, n°10 : 23-27, n°11 : 25-26, n°12 : 29-31, Taïeb : 2000 : 58), sont ressenties comme intolérables. C'est pourquoi, durant la colonisation rampante du Maroc, en cette fin du XIXe siècle, les officiels français de la IIIe République qui reconnaîtront et protégeront les écoles de l'AIU, sans se départir d'un antisémitisme latent ou manifeste, se concilieront ainsi une partie de cette population.

## Références :

*Archives de l'AIU (AAIU)*, Maroc LIII bobine 126.

*Archives de l'AIU (AAIU)*, Maroc LIII bobine 128.

1860-1889 : *Bulletins de l'AIU (BAIU)* : <http://jic.tau.ac.il/JewishPapersEN.asp>

Leven, N. (1920), *Cinquante ans d'histoire. L'Alliance Israélite Universelle (1860-1910)*, Paris : F. Alcan (t. 2)

Miège, J.L. (2001), *Le Maroc*, Paris : PUF

Rodrigue, A. (1989), *De l'instruction à l'émancipation. Les enseignants de l'Alliance Israélite Universelle et les Juifs d'Orient, 1860-1939*, Paris : Calmann-Lévy.

Taïeb, J. (2000), *Sociétés juives du Maghreb moderne (1500-1900). Un monde en mouvement*, Paris : Maisonneuve & Larose.

Weill, G. (2000), *Emancipation et progrès. L'Alliance israélite universelle et les droits de l'homme*, Paris : Les éditions du nadir.

Zytnicki, C. (2006), « De Moïse à Adolphe Crémieux : l'enseignement de l'histoire dans les écoles de l'Alliance Israélite Universelle (1870-1939) », dans Cabanel, P. dir. : *Une France en méditerranée. Ecoles, langue et culture françaises, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Creaphis : 321-334.